

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 90. — 10/22 Mai, 1857.

La poésie populaire en Grèce (*).

—000—

SECONDE PARTIE.

CHANTS DOMESTIQUES OU ROMANTIQUES.

LES mœurs de la société autonome et montagnarde nous ont occupé jusqu'ici ; examinons à présent la société campagnarde. Laissons les chants fiers et belliqueux du *Limeri* pour descendre dans la plaine ; étudions des coutumes plus pacifiques, voyons la vie plus variée des habitants du village, du hameau et du bourg.

(*) Voir « le Spectateur de l'Orient » du 10/22 juin, 10/22 juillet, 25 juillet (6 août), 25 septembre (7 octobre), 10/22 décembre, 26 décembre 1856 (7 janvier 1857), 26 janvier (7 février), 26 Mars (7 avril), et 25 avril (7 Mai).

L'atmosphère de cette région est moins pure que celle qu'on respire sur la montagne. La température des passions y est élevée. L'invention est plus accidentée sur ce nouveau terrain; l'individualisme solitaire et héroïque du proscrit patriote placé entre Dieu et son sabre, et errant dans les solitudes alpestres de son pays natal, ne se trouve plus sur les premiers plans. Ici on est dans un pays habité, fécondé par des sentiments moins rudes, plus doux, agité par des passions dramatiques d'une autre nature; on vit au sein d'une société, qui, bon gré malgré ayant subi la loi de la conquête, ne prend point pour sujet de ses chants la lutte et la résistance, mais les mille situations de la vie domestique. En un mot, nous passons de la poésie héroïque à la poésie romantique.

Le genre *romantique* n'a que le nom de nouveau. Pris dans son sens le plus étendu, on le raconte chez tous les peuples, car en somme, ce genre n'est que le tableau d'aventures extraordinaires, d'événements bizarres, surprenants, merveilleux, d'événements propres à exciter la curiosité ou à faire naître l'intérêt en faveur d'êtres dignes de sympathie. N'y avait-il point une dose de *romantisme* dans les pathétiques péripéties de l'Illiade? Quelques tragédies d'Euripide, l'Ioniennne par ex., ne contiendraient-elles pas, ainsi que l'a remarqué M. Patin, tant dans la nature même du sujet que dans l'économie de l'intrigue, tous les caractères du roman de nos jours?

C'est dans cette partie de la poésie populaire que nous pouvons plus facilement rechercher les traces des instincts poétiques particuliers à la nation grecque. Émanquée de cette tension fixe et continue des passions belliqueuses qui donne un aspect monotone et âpre à la mélodie cle-

ptique, elle s'abandonne à toutes les ressources naturelles de son imagination orientale, elle touche toutes les cordes du cœur, elle a recours aux événements les plus variés, aux combinaisons les plus intéressantes de la vie de famille, elle trouve enfin dans le tumulte des passions domestiques l'occasion de mettre en jeu de nouveaux ressorts d'émotion, et de faire usage des images et d'un coloris d'une nouveauté séduisante. Toute différente de la musique héroïque qui ne permet au cœur qu'une faiblesse momentanée et passagère, la muse de la plaine se complait dans le trouble de l'âme, dans l'expansion de tendres affections, et semble employer les larmes pour obtenir un effet élégiaque. Tandis que la première cherche les sujets de son brusque lyrisme dans l'énergie des facultés physiques et dans l'exercice de passions impétueuses et rapides, l'autre ne vise, dans le choix des sujets, dans la disposition des couleurs, et dans l'invention des situations, qu'à l'effet dramatique. On serait tenté de dire qu'entre ces deux genres de la poésie nationale, il existe presque la même différence de caractère qui a été remarquée entre le genre imposant d'Eschyle et le genre doux d'Euripide.

Et en effet, où les coutumes sont-elles dépeintes avec des traits plus simples et plus familiers? où peut-on plus facilement retrouver les traces de ce régime patriarcal, de cette vertu privée que la famille grecque reçut en héritage du moyen âge? Dans quel autre monument chercherons-nous les traces des traditions domestiques, des habitudes quotidiennes, des usages de famille, des coutumes de la commune, de tout ce qui constitue la vie du bourg et de la famille, d'une époque qui n'a point

laissé d'autre vestige historique de son passage ? Est-ce l'exactitude que vous recherchez ? mais cette poésie décrit les aventures les plus secrètes de la haine et de l'amour, les épisodes les plus bizarres, avec une spontanéité de récit qui ne laisse aucun soupçon d'artifice ou de partialité. Les passions sont mises à nu avec une ingénuité, poussée souvent trop loin ; tous les replis du cœur sont examinés avec une sollicitude vraiment naïve et candide ; c'est à vous à ne pas abuser de son excessive simplicité. Mais ce n'est que chez cette muse rurale que vous pouvez trouver la peinture originale des coutumes que le flux et le reflux de la civilisation moderne ont emporté, et l'image fidèle d'une société qui, si elle n'a point encore disparu, est sur le point de disparaître pour toujours.

D'art il n'en est point question. L'art se trouve dans l'instinct et non dans la doctrine. A ce point de vue il n'existe aucune différence entre le ménestrel du bourg et celui du *Limeri*. Tous deux sont inspirés par la nature ; l'art chez eux ne doit à la culture que quelques traditions du rythme conservées depuis un temps immémorial.

Mais en compensation, et par ce fait même que la nature est abandonnée à ses inspirations, et qu'elle n'est jamais arrêtée dans ses élans, on rencontre dans cette poésie cette marque d'originalité que nous avons indiquée dans la rapsodie héroïque. Cette originalité sort orgueilleuse et vive des entrailles mêmes de la terre native, de même que les fleurs de ce sol qui exhalent un arôme passager, et déploient des pétales aux couleurs variées, en parfaite harmonie avec les conditions locales du climat, du sol et de la saison. Aucun souffle étranger

ne vient modifier les conditions locales de ce produit indigène, et en altérer la beauté naturelle par des artifices maladroits. Ce qu'il y a en lui de spécial et de beau, lui appartient en entier. Les défauts mêmes qui l'enlaidissent dans quelques endroits, ne manquent point d'un certain charme, vu que ces défauts lui appartiennent en propre et qu'ils ne sont pas en disparate avec ses beautés.

Un des défauts qui caractérisent l'âge d'enfance des peuples et l'état primitif de leur littérature, c'est l'amour du merveilleux poussé jusqu'à l'exagération. Il faut reconnaître que la romance grecque ne pêche pas beaucoup par ces excès, car ses transports n'ont rien qui puisse être comparé, aux exagérations des chants illyriens et encore moins aux soubresauts de l'imagination asiatique, comme on a lieu de le remarquer dans les lyriques persans et chez le poète arabe dans les créations fabuleuses du Coran. Mais néanmoins, il est indubitable que l'imagination grecque ressemblant en cela à l'imagination théurgique des ancêtres, laquelle se complait dans des inventions fantastiques de fables, ne manque point, de temps à autre, de tomber dans ce défaut commun aux peuples de l'orient. Des traditions, évidemment d'origine païenne, viennent à l'aide du merveilleux. Ces traditions se confondent avec des croyances d'une date postérieure et avec des superstitions appartenant à l'époque chrétienne, et offrent à l'imagination de nombreux matériaux d'un *romantisme* fantastique. Mais cette propension à frapper l'imagination avec des images effrayantes a recours non seulement à l'ancienne mythologie, mais aussi aux croyances superstitieuses des temps postérieurs ; l'exagération ne consiste point seulement dans l'apparition fré-

quente de Charon et dans la guerre implacable qu'il fait à la beauté, à la jeunesse, à la vigueur; guerre, d'où, soit dit en passant, découlent des situations pleines de grâce et des contrastes d'un grand intérêt, — ni dans l'apparition d'ombres et de vampires, ni dans l'action de Fées, à qui on attribue le plus souvent le bon ou le mauvais sort des personnages en jeu, cette espèce de bizarrerie hyperbolique, toute les fois qu'elle repose sur la conception fondamentale, et qu'elle est le sujet même de la romance, ne manque point d'esprit et de grâces, même on peut dire qu'elle contribue à former quelques unes des plus belles productions. Mais le merveilleux se trouve isolé dans les images, dans la phrase, dans l'expression, et alors s'il n'est point soutenu par les allures libres du lyrisme, il tombe dans l'excès et occasionne une impression désagréable. C'est ainsi qu'au premier coup d'épée que le héros de la romance donne à son cheval, il parcourt un trait de quarante milles, au second coup d'épée, il en parcourt quarante cinq. Les richesses du personnage se comptent, comme dans *les mille et une nuits*, à raison des mulets qu'il pourra charger d'or et d'argent. La fille unique et gâtée par ses parents passe sa vie assise sur un trône d'or et jouant avec une pomme d'or. L'or et les pierres précieuses jouent un rôle important. La selle du héros et les clous des fers de son cheval sont d'or. Mais l'exagération est à son comble dans cette image de la jeune fille qui ourdit une toile aussi vaste que sont vastes les cieux, et aussi profonde que les eaux de l'océan.

Mais à part ces petits défauts qui tachent çà et là l'élocution et la conception, on peut affirmer que cette pro-
pension au merveilleux est presque toujours contrebalan-

cée par un fond de bon sens et de bon goût, et par un récit plein de conviction et de candeur qui ne laissent dans l'âme du lecteur aucun sentiment de dégoût. Le plus fantastique de tous ces récits a néanmoins un tel air d'ingénuité, il vous frappe à tel point par sa conviction, qu'on se laisse aller à l'admiration de cette riche imagination, et on n'examine pas le vraisemblable. Telle est la romance du *Vampire*, à laquelle Burger, dit-on, a emprunté le sujet de sa *Léonore*; nous la rapportons en entier, ne fut-ce que pour cette dernière circonstance:

Neuf fils ont puisé dans tes flancs

La santé, la force et la vie;

Leur tendresse dans tes vieux ans

Soutiendra ta marche affaiblie.

Mais ta fille, qu'avec amour

Tu pares, l'élevant dans l'ombre,

Que tu baignes dans un lien sombre,

La cachant même à l'œil du jour:

Au jeune étranger épris d'elle

Donne sa main. Que sa pudeur

Prene l'amour pour défenseur,

Et que ton fils au loin trouve un ami fidèle.

Tu parlais au berceau jadis

Certes avec plus de sagesse.

Follement raisonne, mon fils,

Ton impétueuse jeunesse.

Tu voudrais marier au loin

Mon Arrêté, fille si chère!

De mes yeux elle est la lumière;

Elle est mon soleil, mon matin!

Qui, de cette rive étrangère

L'amènerait dans tous les temps,
Soit de plaisirs, soit de tourmens,
Joie ou chagrin qu'elle ait, dans le sein de sa mère?

C'est moi, répond lors Constantin.

Je t'amènerai, je le jure,

Ta fille, ayant joie ou chagrin.

Que Dieu, pour parole plus sûre,
Et les saints martyrs soient garans!

Les jours s'écoulent; sur la tombe
Par neuf fois la terre retombe:

A peine on a vu fuir deux ans,

Et seule, sur la froide pierre

Qu'elle sème de cheveux blancs,

Celle qui comptait dix enfans

Crie en tordant ses bras: Ah je ne suis plus mère!..

Lève-toi, mon fils, lève-toi!

Constantin, tiens-moi ta promesse.

Tu pris pour garans de ta foi

Dieu, les martyrs; et ma vieillesse

Fut trompée. Oh, mon Arrêté!

Je veux ton sourire et tes larmes,

Je veux ta voix pleine de charmes;

Mes yeux ont besoin de beauté,

Mon cœur a besoin de tendresse.

Seule je suis matin et soir:

Mou fils, entends mon désespoir!

Il devrait soulever la pierre qui te presse.

Minuit sonnent, et sur le seuil

L'ombre du cyprès prolongée

S'étend, et le couvre de deuil.

Arrêté veille: elle est plongée

Dans je ne sais quel vague effroi;

Son œil au loin cherche la nue;

Tout-à-coup une voix connue

A fait battre son cœur d'émoi.

C'est lui: son frère la demande:

Viens, dit-il, ma mère t'attend.

Arrêté se lève en tremblant,

Car cette voix effraie et cet accent commande.

Est-ce l'heure? Est-ce le moment,

Bon frère? Seriez-vous en joie,

Je mettrais un beau vêtement:

Si c'est pour malheur qu'on t'envoie,

Je suis prête. » Il a dit: Partons!

Et semble glisser devant-elle;

Arrêté se hâte, chancelle;

Leurs pas pressés n'ont point de sons.

L'oiseau, qui de son nid regarde,

Au point du jour, en s'éveillant

S'agite, et dit en gazouillant:

Voyez la belle fille, et ce mort qui la garde!

« — Bon Dieu! Frère, entends les oiseaux!

— Ce sont oiseaux, laisse les dire.

— Tu sens le parfum des tombeaux,

J'ai peur! — hier brûlait la cire,

Et j'ai pris ma part de l'encens....

Ouvre, c'est ta fille! ouvre, mère!

— N'insulte pas à ma misère,

Etranger! loin sont mes enfans!

— C'est Constantin, ouvre ta porte.

Dieu, les martyrs furent garans;

Je viens dégager mes sermens. »

La mère ouvre, les voit, s'écrie, et tombe morte.

Sans prendre en considération la perfection à laquelle l'art a atteint dans la belle création de Bürger, nous ne nous rangeons pas à l'avis de ceux qui ne voient dans l'œuvre du poète allemand qu'une imitation de la romance grecque, dont l'existence n'a été révélée que depuis peu. Les poètes ont toujours cherché des inspirations dans les superstitions, et il n'est point impossible, ainsi que l'a remarqué un grand critique, que les événements racontés dans l'Iliade et dans l'Odyssée, aient été racontés par les nourrices longtemps avant qu'Homère en ait fait le chef-d'œuvre de l'art. On veut aussi que Goëthe ait emprunté aux mêmes sources le sujet de sa *Fiancée de Corinthe*. Mais ce sujet se rapporte aux premiers siècles de l'ère chrétienne; les détails de la fable, les incidents et les ornements poétiques appartiennent à la littérature allemande, qui se complait souvent dans le genre fantastique. Quelle distance sépare la superstitieuse *ornithomanie* du chant grec, et ces funèbres présages, exprimés avec des images tirées de la réalité dont se sont servis ces deux grands poètes!

Aux oiseaux appartient, selon les croyances vulgaires, l'art divinatoire. L'autorité des oracles est dévolue aux oiseaux et aux songes; ce sont eux qui sont les interprètes des secrets de l'avenir, ils révèlent les pressentiments intimes de l'âme. Ces messagers des bons et des mauvais augures ne manquent point de figurer dans tous les chants d'origine vraiment populaire. L'habitant ailé des airs que le spiritualisme chrétien de la Grèce a symbolisé comme l'esprit de Dieu, l'oiseau qui fend rapidement l'espace et qui, comme la pensée de l'homme, disparaît comme un trait et devient invisible pour obéir à une loi mysté-

rieuse d'émigration, le chantre suave de la solitude, prend le langage de l'homme, le rythme harmonieux de la poésie lyrique, et il s'interpose entre le cœur ému du mortel et l'imperturbable raison de la divinité. Le malheureux entend de sa bouche les décrets de la fatalité; il lui annonce les dangers imminents qu'il court; souvent il lui indique les moyens de se préserver d'un malheur prédit, une autre fois en le trahissant à Charon il le punit pour son orgueil et pour son imprudence. Tous les monuments de la crédule poésie populaire sont empreints de cet esprit des traditions superstitieuses. On sait que quelques devins anciens prétendaient comprendre la langue des oiseaux, et connaître par eux les actions les plus secrètes de leurs clients. (*) Le sentiment moral de l'égalité sociale qui semble être un des principaux traits du caractère grec, trouve dans le merveilleux plus d'une occasion de se faire jour. Si l'homme est riche, puissant, jeune et fort, il ne doit pas s'en enorgueillir; s'il oublie ce précepte de la religion et de l'humanité, la Mort, sous la forme du fils de la Nuit, est prête à le prendre par les cheveux et à le traîner dans la demeure des morts. Mais la victime de l'ambition ne veut pas succomber volontairement aux coups de la nécessité; alors a lieu un combat qui figure la lutte éternelle de l'homme avec le destin; souvent un dialogue de la bizarrerie la plus piquante a lieu entre les deux parties belligérantes.

Nous avons déjà donné dans cette Revue (**) plusieurs exemples de cette poésie qui porte simultanément l'empreinte de la tradition mythologique et chrétienne. Nous

(*) V. Eustache; Homère. Suida. Cic. de Divin. L. 2. c. 39.

(**) V. 1^{re} année. T. I p. 323 - 325.

donnerons le suivant comme le plus propre à déterminer les traits de ce genre d'apologue :

« Un svelte berger descendait précipitamment des montagnes ; il avait son bonnet de travers, et les cheveux nattés. — Et Charon qui l'épiait d'une haute colline descend au défilé et l'y attend. — D'où viens-tu, svelte berger, et où vas-tu ? — Je viens d'auprès de mes troupeaux et m'en vais à ma demeure ; je vais chercher du pain, et m'en retourne aussitôt. — Et moi, berger, Dieu m'envoie chercher ton âme. — Laisse-moi, Charon, laisse-moi, je te prie, vivre encore, j'ai une femme toute jeune, et à jeune femme le veuvage ne sied pas : si elle marche lestement on dit qu'elle cherche un mari ; si elle marche lentement, on dit qu'elle fait la fière. J'ai des enfants tout petits qui vont rester orphelins.

« Mais Charon ne l'écoutait point ; Charon voulait le prendre. — Eh bien, Charon, puisque tu l'as résolu, puisque tu veux me prendre, viens ! Luttons ensemble sur cette aire de marbre. Si tu es victorieux de moi, ô Charon, tu prendras mon âme ; et si c'est moi qui te vaincs, laisse-moi et va-t-en à ton plaisir. »

« Ils allèrent et luttèrent, depuis le matin jusqu'à midi ; mais vers l'heure du goûter, Charon terrassa le berger. »

Fauriel suppose que cette chanson pourrait bien avoir été composée en l'honneur de quelque pâtre renommé en son temps et dans son canton, pour sa force et sa dextérité à la lutte, et mort, à la fleur de l'âge, des fatigues ou des suites accidentelles de son exercice favori. (*) Fauriel se trompe ; cette chanson ainsi que toutes celles dans lesquelles Charon figure comme antagoniste, sont

(*) Chants de la Grèce. T. 2. p. 88.

des chants funèbres chantés par les femmes grecques devant le cadavre du défunt. Ces chants sont appelés en grec moderne *Μοιρολόγια* (*Μοῖρα*, sort, destin) et ils correspondent aux *Necyria* (*Νέκυς*, personne trépassée) des anciens. Nous n'en dirons pas davantage afin d'abrégier ce travail ; c'est cette considération qui nous empêche de rapporter ici un apologue publié, il n'y a pas long temps, (*) sous le titre de *la mort et l'enfant*.

Après le merveilleux, le pathétique est un des principaux caractères de la poésie de la plaine.

Les moyens d'exciter l'émotion dans le cœur de l'homme ne doivent jamais être des demi-moyens ; ou il faut exceller dans l'art de trouver avec une simplicité de locutions et de conceptions, des images et des sentiments qui fassent vibrer au fond de l'âme les cordes les plus délicates ; ou bien l'art doit être suppléé par la simplicité naturelle : l'art ou la nature. Un poète aux tièdes inspirations, d'un talent médiocre, ne pourra faire naître en nous qu'une seule émotion, celle de la pitié que nous ressentirons pour ses vains efforts, pour ses tentatives présomptueuses. Les préceptes de l'art commun ont enchaîné le libre exercice de ses forces morales. L'idée divine, qui est simple, car elle est une, ne brille pas pour lui dans toute sa majestueuse pureté ; pour lui elle n'est ni claire, ni active, ni facilement transmissible. Faute de génie ou d'enthousiasme, il la voit par étincelles éparses, et il la transmet lourdement, à raison du degré de l'esclavage dans lequel son esprit est retenu par les impressions mondaines.

L'art suprême de soulever les passions, d'arracher les

(*) Voir le journal *la Patrie*, 12 février 1849, Corfou.

larmes ne peut se rencontrer que dans la rare capacité de surpasser l'art, ou dans l'absence de l'art. Ici plus que partout ailleurs les extrêmes se touchent. Ici donc se trouve l'indépendance de l'artiste; car plus il aura le cœur ouvert aux émotions, plus il s'approchera des sources de la nature, plus facilement il pourra les faire partager aux autres. « L'art le plus sublime, dit Schiller, est celui qui procure les jouissances les plus sublimes; et la jouissance la plus sublime, est le libre exercice des facultés de l'âme. »

C'est en vertu de cette vérité que souvent la poésie du peuple, privé de toute culture et de toute notion d'art, parvient à exprimer les sentiments avec une spontanéité et une énergie que n'obtiennent jamais des hommes imbus des préceptes de Boileau, d'Aristote et d'Horace, des hommes consommés dans l'art de choisir les termes et les idiotismes. Et voulez-vous en savoir la raison? Disons la nettement. Le sentiment de l'homme de lettres, l'émotion du critique, doivent d'abord être alambiqués par une opération analytique, dont le procédé ne peut que décomposer l'opération par laquelle ce sentiment et cette émotion se sont révélés dans son âme. Chez eux le sentiment qui s'est d'abord révélé sous la forme d'un instinct, doit se transformer en idée et subir la loi du raisonnement; mais l'élu du peuple est, par droit d'ignorance, émancipé de cette sujétion périlleuse. Il n'a pour guide que la nature, mais par cette raison même, ses sensations seront exprimées avec simplicité et avec un naturel d'une beauté sans égale. Ses peintures ne seront que des ébauches, mais qu'importe, si ces ébauches portent l'empreinte indélébile du beau et de l'horrible. Nous croyons, en voyant

ces ébauches, pouvoir faire aussi bien. Nous préparons les pinceaux, nous achetons les couleurs, la toile; mais ces présomptueux qui ont eu tant de confiance dans leurs forces ne tardent point, après avoir barbouillé le canevas, à renoncer à l'entreprise, désespérant de réussir.

(La suite prochainement).

Sur la Colonisation des terres incultes de la Turquie.

—ooo—

Dans une de nos dernières livraisons, nous avons exposé notre opinion sur le décret du Sultan, concernant la colonisation des terres incultes de la Turquie. Afin de compléter ce travail, nous publions aujourd'hui le jugement qui a été émis sur le même sujet, par deux journaux appartenant aux deux nations les plus intéressées peut-être dans la question des émigrations en Turquie, nous voulons parler de l'Unionne de Turin, et de la Gazette universelle d'Augsbourg.

L'Unionne qui a particulièrement en vue l'intérêt des émigrants italiens, s'exprime ainsi sur le décret en question.

« La Gazette du Peuple publiait dernièrement un décret du conseil du Tanzimat, qui fixe les conditions, en vertu desquelles les étrangers pourraient établir des colonies en Turquie et obtenir du gouvernement des terres qui leur seraient accordées gratuitement. La Gazette, en publiant ce décret qui lui avait été communiqué par le char-

gé d'affaires de Turquie à Turin, le fait précéder de quelques paroles d'encouragement adressées à nos émigrants, et elle fait en outre remarquer qu'ils devraient préférer la Turquie à l'Amérique. L'observation est juste. Les émigrations en Amérique sont sujettes à beaucoup d'inconvénients, et celles dans l'Australie, présentent plus d'un danger, sans compter l'immense distance qui sépare la mère-patrie de la contrée où le colon se transfère. La Turquie au contraire et même la Turquie Asiatique, se trouvent à notre porte. En peu de jours les bateaux à vapeur y vont et en reviennent. L'intérieur même de l'Empire n'est point au bout du monde. Le climat y est généralement sain ; dans l'Asie mineure les tremblements de terre sont fréquents ; mais les intempéries des saisons et les ouragans si communs dans l'autre monde, y sont inconnus. La peste qui était le fléau presque endémique de la Turquie, a maintenant disparu, tandis que tant de maladies pernicieuses affligent le nouveau monde, et sévissent d'une manière effroyable contre les étrangers qui y arrivent et qui ne sont pas encore acclimatés. »

« Le gouvernement ottoman possède des terres incultes d'une étendue considérable, qui témoignent du système destructeur poursuivi par lui jusqu'à ce jour ; c'est ce système qui a dépeuplé et rendu désertes les plus belles contrées du monde, où, dans les siècles passés, des villes populeuses et innombrables avaient atteint le plus haut degré de prospérité. Il est donc hors de doute que des émigrants industrieux, et surtout des Italiens, qui trouveraient en Turquie un climat presque semblable au leur, auraient plus d'une chance de succès. »

« De ces réflexions générales, passons maintenant à des considérations tout particulières. »

« Les conditions que le gouvernement turc offre, sont très acceptables. Des terres disponibles, choisies parmi les plus saines, seront accordées aux émigrants ; mais ceux-ci ne pourront les vendre qu'après un laps de vingt années ; en d'autres termes, c'est après l'expiration de ce délai, que les terres accordées gratuitement aux colons, deviendront leur propriété absolue et incontestable. »

« Le gouvernement turc déclare en outre, que les colons seront exemptés de toute rétribution territoriale et personnelle pendant six ans, s'ils sont installés en Romélie, et pendant douze ans, s'ils sont établis en Asie. »

« Ils seront de même exemptés du service militaire, pendant six ou douze ans ; on leur procurera également des facilités pour leur transport ; mais chaque famille d'émigrant doit posséder un capital équivalant au moins à 1, 350 frs. Il y a cependant dans tout cela, plusieurs points sur lesquels nous devons fixer l'attention du public et surtout de ceux qui désireraient profiter des offres du gouvernement ottoman. »

« La gazette du Peuple parle des contrées si fertiles qui bordent les deux côtés des Dardanelles et du Bosphore ; mais ces terrains ont déjà leurs propriétaires, et le gouvernement, s'il ne les a pas tous aliénés, en possède si peu, qu'il se garderait bien de les concéder gratuitement, pouvant facilement trouver des acheteurs. Il en est de même des terres situées aux environs ou à peu de distance des villes. Il ressort de ces observations, que les terres sur lesquelles le gouvernement turc appelle les émigrants européens, sont situées dans l'intérieur de

l'Empire et dans des lieux peu habités ; ce qui est un grand obstacle à la colonisation, car la Turquie manque de routes carrossables. Une colonie agricole ne peut donner tout le développement désirable à ses forces productives, que lorsqu'elle ne se trouve pas dans l'impossibilité de faire écouler ses produits, ou bien lorsque pour les transporter sur un marché quelconque, elle ne se voit pas obligée de se servir de véhicules essentiellement défectueux, qui entraînent une grande perte de temps et d'argent.»

« Si la colonie était placée dans le voisinage de la mer, les inconvénients résultant du manque de routes, seraient moindres, surtout si la colonie était située à la proximité d'un port tant soit peu fréquenté ; mais si le port en était éloigné, la colonie rencontrerait des obstacles insurmontables pour l'écoulement de ses produits.»

« Qu'on ajoute à ce qui précède, que la Turquie d'Europe, à part le Danube et ses affluents, n'a point de fleuves navigables ; et que dans l'Asie mineure, il n'y en a point du tout ; or, le défaut de voies navigables prive l'industrie agricole des colonies, d'un moyen peu dispendieux pour le transport des marchandises encombrantes.»

« En Turquie, il n'y a pas de sécurité. Les routes sont peu sûres ; comment donc les colons pourraient-ils se transporter d'un lieu à l'autre, avec des denrées, des marchandises et de l'argent, sans courir le danger d'être dévalisés ou assassinés ? Malgré les Tanzimat et les hattihoumayoun et tant de belles promesses, le chrétien en Turquie, continue à être considéré comme une créature abjecte, comme une race de chiens contre laquelle toute violence est licite. Dans le voisinage des grandes villes, les actes d'intolérance sont moins nombreux, à cause de

la vigilance exercée par les consuls étrangers ; mais quelle garantie aurait-t-on dans l'intérieur ? Les scènes qui se succèdent fréquemment dans l'Epire et dans l'Asie mineure et qui finissent toujours par des actes révoltants de brutalité, viennent à l'appui de notre assertion. Il ne faut pas non plus trop compter sur le zèle réformateur des Pachas, et moins encore sur celui de leurs subalternes et des chefs des districts ou des communes. Les Turcs sont toujours des Turcs et c'est un de leurs poètes qui a dit :
« Que les turcs ont beau se parer des couleurs de la civilisation, ils ne seront toujours que des barbares. »

« Outre les Turcs, les colons auraient aussi à souffrir de l'opposition des Grecs qui haïssent les chrétiens latins, plus que leurs propres oppresseurs ; aussi une colonie des nôtres qui ne serait pas assez nombreuse pour pouvoir se défendre elle-même, se trouverait exposée à beaucoup(*) de vexations. »

(*) Il est bien regrettable que l'Union ne partage, au sujet du caractère et des tendances de la race grecque, des préjugés et des préventions que les faits de tous les jours auraient dû pourtant dissiper. L'Union affirme que « les Grecs haïssent les chrétiens latins plus que leurs propres oppresseurs. »

Sans nier absolument qu'il existe des défiances et des rancunes entre les chrétiens latins et les chrétiens orientaux, au point de vue de la question religieuse, nous ferons remarquer que les Grecs ne sauraient haïr que ceux qui s'efforcent par tous les moyens dont ils disposent en Turquie, d'étouffer ou d'altérer le sentiment religieux des races assujetties. Les Grecs ne haïssent point les chrétiens latins à cause de leurs croyances, mais doués comme toutes les autres créatures humaines, d'intelligence et de sensibilité, ils en veulent à tous ceux qui cherchent à exercer une oppression quelconque sur leurs âmes, sur leurs fortunes ou sur leurs corps.

Si les chrétiens latins voulaient sincèrement que des liens de fraternité existassent entre les Grecs et eux, ils cesseraient d'abuser de leur ascendant politique en Turquie, pour avilir, diffamer et écraser l'Eglise d'Orient ;

« Dans le décret que nous examinons, nous trouvons deux autres dispositions qui ne doivent pas être passées sous silence. La première est celle qui impose aux colons l'obligation préalable d'accepter la qualité de sujets ottomans sans la moindre réserve ni restriction, et de se soumettre sous tous les rapports, aux lois présentes et futures de l'Empire; ce qui veut dire en d'autres termes, que les émigrants doivent renoncer entièrement au protectorat de leurs consuls respectifs, pour s'abandonner à la discrétion du gouvernement turc. Ceci pourrait être accepté si l'on avait affaire à un État chrétien, dont la législation est plus ou moins égale à celle d'autres États; mais qui peut se fier à un gouvernement anormal et bizarre et à un ordre de choses, où les lois n'ont aucune

et alors les populations grecques qui sont les plus tolérantes du monde, n'auraient pour eux que des sentiments d'amis et de frères.

Si l'Unionne pouvait voir ce qui se passe en Grèce, où le prosélytisme est impuissant, elle nous rendrait entièrement justice; elle reconnaîtrait plus d'un latin dans la chambre des représentans, dans l'administration et dans la magistrature du Royaume. Elle apprendrait aussi qu'une colonie d'Allemands est établie à Héraclée depuis vingt ans, que cette colonie jouit en toute sûreté de tous les avantages sociaux et politiques qui sont également garantis à tous les citoyens grecs, et qu'un des adjoints de la mairie d'Athènes, appartient à cette petite communauté d'Héraclée, dont le bien-être augmente tous les jours.

Mais il y a plus que cela. Dans la ville de Chalcis en Eubée, les Juifs ont leur synagogue comme les Turcs ont leur mosquée, et les membres de ces communautés, non seulement professent leur culte avec une entière liberté, mais encore jouissent-ils des droits qui sont garantis à tous les sujets du Royaume.

Ils votent avec les Grecs dans les collèges électoraux, et personne n'a pensé jusqu'ici à leur contester les droits inhérens à tout citoyen grec, à cause de la religion qu'ils professent.

L'Unionne pourrait-elle en dire autant pour l'Italie, l'Espagne, la Suède, l'Angleterre etc. etc. ?

force et où tout peut changer du jour au lendemain? Le gouvernement turc a raison d'exiger que celui à qui il donne gratuitement des terres à cultiver, devienne sujet turc, mais les colons aussi n'ont pas tort de vouloir prendre leurs précautions, et de ne point s'abandonner aveuglément à la merci d'un système gouvernemental bizarre, irrégulier et qui offre si peu de garanties. Ce serait donc bien mieux, s'il avait été stipulé, qu'à l'expiration du délai des vingt années, et au moment où les terres concédées deviendraient une propriété absolue des colons, ceux-ci ne pourraient obtenir ce droit, qu'à la condition de se déclarer sujets ottomans. Dans ce laps de temps, les colons auraient pu consolider leur établissement, ils se seraient familiarisés avec les lois, les usages, les coutumes du pays, et auraient appris à connaître l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs. Ils auraient eu des enfants nés dans le pays même; ils en auraient appris la langue et ils ne seraient plus des étrangers. Mais exiger cette condition de prime abord, cela nous paraît exorbitant de la part du gouvernement turc, et périlleux pour les colons, qui se trouveront sur un terrain nouveau parmi des races inconnues, et privés de toute protection.

« La disposition qui concerne l'exercice du culte n'offre pas de moins grands inconvénients. « Le gouvernement » turc déclare que les colons seront à l'abri de toute » trave dans l'exercice de la religion qu'ils professent; » mais il y a à la suite de cela, la prescription suivante. »

« Si, dans les localités qui seront désignées aux colons » par le gouvernement, pour leur installation, il y avait » des chapelles de leur rite, ils y feraient leurs dévotions, » mais s'ils devaient former de nouveaux villages, ils sol-

» liciteraient et obtiendraient du gouvernement impérial, » la permission de bâtir les chapelles dont ils auraient » besoin. » N'est-ce donc point là un obstacle au libre exercice du culte ? Nous sommes sûrs que le gouvernement turc ne refusera pas cette permission ; mais il se pourrait aussi qu'il ne l'accordât pas, et dans tous les cas, ce sera une perte de temps et d'argent ; les inconvénients seraient encore plus grands, si l'on rencontrait la moindre malveillance dans les autorités locales. Remarquons aussi qu'il ne s'agit ici que de chapelles et pas d'Eglises, ce qui semble apporter une certaine restriction dans l'exercice du culte. »

« Sans aucun doute, les émigrants doivent préférer la Turquie à l'Amérique et à l'Australie ; mais ils ne doivent point perdre de vue :

1° La nature du gouvernement sous lequel ils se placeront ; les intentions du gouvernement turc peuvent être excellentes, mais il est trop faible pour se faire obéir et respecter par ses employés.

2° Les préjugés des populations parmi lesquelles ils devront vivre, et la différence des langues ; en Asie, en deça du mont Taurus, c'est le Turc qui domine, au delà c'est l'Arabe : le grec moderne dans beaucoup d'endroits de l'Asie mineure. Dans les provinces de l'Europe, outre le turc et le grec, il y a aussi le Bulgare, le Serbe et le Bosniaque.

3° Le manque de routes, de moyens de transports, de sûreté publique, qui rend les communications difficiles, et de plus, la difficulté de se procurer des plantes, des semences, des instruments aratoires et d'autres objets dont le besoin se fera bientôt sentir.

4° Finalement, comme le gouvernement ottoman se ré-

serve la plus grande latitude dans le choix des localités à assigner aux colons ; il pourrait arriver que vingt groupes d'émigrants du Piémont, par exemple, qui, s'ils étaient établis dans la même localité, pourraient s'aider dans l'adversité, se verraient éparpillés et disséminés à de grandes distances. »

« D'après nous, si le gouvernement ottoman a l'intention sérieuse, d'ouvrir ses terres incultes aux émigrants Européens, il devrait aussi désigner quelques unes des provinces où il existe des terres disponibles, indiquer leurs qualités physiques et géographiques, et donner aux colons une certaine liberté de choix. »

« Lorsqu'on connaît le lieu où l'on compte se fixer, on peut recueillir des renseignements sur cette localité, calculer toutes les éventualités, faire des préparatifs analogues à la culture du lieu où l'on veut se transférer, et au genre de spéculation et d'industrie qui présente les chances les plus favorables. Mais indiquer en termes généraux l'Europe et l'Asie comme des contrées ouvertes à la colonisation, c'est la même chose que de ne rien dire, ou donner cours à des illusions mensongères. »

« La Turquie est vaste. Elle s'étend depuis le golfe Adriatique jusqu'aux rives du Tigre ; partout on y trouve des terres disponibles et incultes ; et comme il est presque impossible que l'on parvienne à les mettre toutes en culture, il convient d'établir un système graduel d'exploitation de ces terres, commencer par des terrains incultes, qui sont les moins éloignés des centres habités, où les communications sont moins difficiles et où la sûreté publique est moins compromise, pour ensuite s'occuper plus facilement de ceux qui viendront après. »

« Du reste, le gouvernement ottoman fera bien d'encourager et de protéger les émigrations partielles, et surtout celles d'Italiens qui sont moins hétérogènes à ses populations; car ceux-là seuls peuvent lui devenir utiles. Un groupe de familles libres établies sur un territoire convenable et protégées par le gouvernement, étudierait et mettrait en pratique tous les moyens propres au développement de sa prospérité. Là où de grandes compagnies se présentent avec de séduisants prospectus de colonisation, il ne s'agit, le plus souvent, que d'une spéculation d'actionnaires; ces compagnies s'embarassent fort peu que les colonies projetées réussissent ou non. Si elles trouvent un pays à appauvrir pour en retirer de grands bénéfices, elles le recherchent avec ardeur; mais aucune contrée n'a prospéré entre leurs mains. Le gouvernement turc ferait bien de s'en garder. »

Voici maintenant les considérations les plus remarquables du Correspondant de la Gazette d'Augsbourg, sur le même sujet.

« Il est universellement prouvé et on n'a qu'à ouvrir un livre de géographie pour s'en persuader, que l'Empire ottoman possède les plus beaux pays de la terre, et qu'aucune contrée ne serait plus à même de suffire à tous ses besoins que cet Empire, s'il était séparé du reste du globe; car on y rencontre les climats les plus variés. »

« Tandis que sur les hautes montagnes de l'Arménie, l'hiver dure presque neuf mois, et qu'en Egypte, en Syrie et en Arabie, il fait une chaleur tropicale, l'Asie mineure et la Romélie, jouissent sous tous les rapports d'un climat tempéré. »

« A la rigueur, il n'y a dans ce vaste Empire, que fort

peu d'endroits malsains qu'on pourrait encore, sans de grands sacrifices, assainir et rendre habitables. »

« Dans ces dernières années, et surtout en 1817, l'Europe a eu l'occasion de connaître la richesse de la Turquie en fait de céréales; la dernière guerre en a donné une preuve bien plus éclatante encore; car les Principautés danubiennes non seulement ont suffi à l'entretien des troupes qui les occupaient, mais après avoir approvisionné les autres théâtres de la guerre, tels que la Crimée, l'Arménie et l'Asie, elles ont pu encore expédier plusieurs milliers de chargements à Constantinople, pour l'alimentation de cette vaste capitale; et chose remarquable, toutes ces énormes quantités de céréales proviennent de terres qui s'étendent à peine à 20 lieues du littoral; les blés qui sont produits dans l'intérieur, ne sauraient être transportés avantageusement sur les côtes, à cause du mauvais état des routes. »

« Il existe des endroits où les paysans sont obligés presque chaque année de se défaire des restes de la vieille récolte pour emmagasiner celle de l'année; et cependant malgré cette surabondance des récoltes, les habitans de la province voisine manquent souvent du nécessaire; et à Constantinople, le pain est toujours plus cher qu'il ne l'est à Londres pendant les famines, et de plus mauvaise qualité que le pain des villes de province. »

« Les causes de ces particularités ne peuvent qu'intéresser ceux qui se proposent d'émigrer en Turquie, et je vais les tracer brièvement. »

« La première de ces causes est le manque absolu des voies de communication, qui rend impossible l'importation des céréales dans des provinces ou des ports éloignés. »

« En second lieu, les défenses souvent répétées de l'exportation des blés, soit pour une seule province, soit pour tout l'Empire, ont fait un tort immense à la Turquie; car si le paysan après une abondante récolte, se voit obligé de livrer entre les mains d'un avide Pacha, le fruit de ses labeurs, ou bien de le laisser pourrir dans un grenier, soyez persuadé qu'il ne se laissera pas attraper une seconde fois au même piège, et l'année suivante, il ne sèmera pas plus de céréales qu'il n'en a besoin pour son propre entretien. »

« Or, ces défenses d'exportation ne sont pas seulement une violation de la propriété, mais encore le plus sûr moyen de paralyser l'agriculture; et tant que le gouvernement turc ne voudra pas répudier ce système destructeur, le colon ne se décidera certes pas à appliquer avec toute l'ardeur désirable, ses facultés productives à l'exploitation du sol. »

« Le système des impôts est aussi une entrave aux progrès de l'agriculture. »

« Les principaux impôts qu'on doit prendre en considération, sont l'impôt sur les fortunes et l'impôt sur les revenus. »

« Ce dernier impôt, est perçu sous la forme du dixième du revenu agricole brut; et quoique le système de perception entraîne avec lui plus d'un inconvénient, il est encore supportable, eu égard à l'action destructive de l'impôt sur les fortunes. »

« Ce dernier n'est point individuel, car il pèse sur toute une commune, tout un canton, toute une province. »

« Aussi est-il parfaitement indifférent qu'une commune quelconque soit dépeuplée par l'émigration, les maladies

etc. ou bien que la population augmente par des immigrations ou par d'autres causes; le taux de l'impôt est invariable, et doit être réparti entre les individus qui restent. »

« En admettant donc que la population ait diminué, (ce qui d'ailleurs arrive continuellement en Turquie, grâce à sa mauvaise administration) les impôts augmentent d'une manière fabuleuse pour chaque paysan en particulier. »

(La suite prochainement.)

Rapport sur le Charbon de Coumi.

—ooo—

Outre les renseignements sur le charbon de Cumes, ou Coumi, en Eubée, contenus dans un travail publié dans notre livraison du 10/22 Février dernier, sur la navigation à vapeur en Grèce, le Spectateur a cru devoir mettre sous les yeux de ses lecteurs, dans la même livraison, le rapport adressé par M. le commandant Bastard, de la marine Impériale Française, à M. l'amiral comte Bouët-Willamez, sur les expériences faites à bord du Solon, sur le charbon de Coumi.

La légation Impériale de France a bien voulu mettre le Solon à la disposition du gouvernement pour une nouvelle expérience. Le capitaine du génie M. A. Panos, et M. A. Chairets, directeur du Jardin botanique, se sont rendus à bord du Solon à Coumi, pour assister à ces expériences, dont le résultat a été consigné dans un rapport du capitaine Panos dont nous donnons ici la traduction.

A MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Monsieur le Ministre,

Revenu de Coumi où je me suis transporté par votre ordre, avec M. A. Chairetès, sur le bateau à vapeur français le Solon, j'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Ministre, ce rapport sur les charbons de terre que nous avons mission d'examiner.

J'ai cru devoir diviser ce travail en plusieurs chapitres afin d'éclaircir diverses circonstances qui concourent au même but, c'est à dire, à l'utilisation de nos charbons de Coumi, attendu que ce combustible, déjà connu et employé dans quelques fabriques, le sera à l'avenir dans une proportion plus étendue pour l'usage de notre navigation à vapeur.

A. Traversée du Pirée à la rade de Coumi.

Partis du Pirée le 26 Mars à 8 h. du soir, nous étions le matin du 27 à la hauteur du Cap d'Or. La violence du vent n'ayant pas permis au bateau de doubler le cap, nous dûmes relâcher à Carystos, pour attendre un temps plus calme. Mais le vent redoubla de violence, et le Solon pouvait à peine se tenir sur ses ancres. D'ailleurs, sa provision de combustible était presque épuisée, et il n'avait plus assez de lest pour lutter contre un vent aussi fort. Nous restâmes donc à l'ancre pendant 40 heures. M^r Bastard, commandant du Solon, nous dit que ce bateau avait été plusieurs fois empêché de doubler le Cap d'Or. Tous les navires à voile se trouvent très-souvent dans ce cas. Cette circonstance a suggéré à M. le commandant Bastard l'idée que, dans le cas où l'exploitation des mines de Coumi se ferait sur une grande échelle, le gouvernement grec devrait songer à établir des dépôts de ce combusti-

ble dans un port situé sur la côté occidentale de l'Eubée, et nommé à Aliveri, ce port étant parfaitement sûr, le plus rapproché de Coumi, et accessible par tous les vents.

Enfin, le tems s'étant calmé, nous partîmes de Carystos le 28 à 8 heures du soir, et arrivâmes dans la matinée du 29 dans la rade de Coumi.

B. Rade de Coumi.

On décore du nom de port une plage ouverte. C'est le lieu de relache des gros navires de Coumi, car, en hiver, on tire les petits sur le rivage, mais ce n'est certainement pas un port.

J'aurai l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Ministre, le plan de cette rade. Du reste, aucun travail n'y a jamais été exécuté. Elle est abritée du côté de l'ouest et en partie du côté du nord, mais reste tout-à-fait découverte du côté de l'est et du sud-est. Il s'ensuit que le chargement des produits de Coumi est une opération sujette à beaucoup de difficultés et de lenteurs, non seulement par de gros tems, mais toutes les fois que règnent les vents périodiques d'est et de nord-est. Il est vrai de l'autre côté, au dire des patrons indigènes, que les navires à l'ancre ne courent aucun danger, attendu que le ressac amortit la force des vagues qui viennent de la haute mer.

C. Route de la Rade à Coumi

A quelques pas du rivage on rencontre des collines abruptes, au milieu desquelles il y a une route conduisant à Coumi, petite ville située sur un plateau. Entre ces collines et le rivage, baigné souvent par de grosses vagues, il y a à peine le long de la côte un petit espace libre, propre à la construction de petits magasins, ayant à l'ouest la mer, et à l'est les collines susdites.

Le nombre et la grandeur des bâtisses qui y existent y compris le magasin servant de dépôt pour le charbon, sont indiqués au plan de la rade.

La route qui mène du rivage à la ville de Coumi, située à une élévation de 162 mètres audessus du niveau de la mer, a été construite il y a environ vingt ans : elle était alors à peu près carrossable, mais ayant été négligée, elle est détériorée en plusieurs endroits ; outre cela, on l'a construite sur une pente parfois trop rapide, de sorte que, indépendamment des réparations qu'elle nécessite, il serait indispensable de lui donner en plusieurs endroits, une autre direction, en gardant toujours son axe primitif comme point de départ.

Ces changements de direction entraîneront des indemnités, attendu qu'on devra empiéter sur des vignes et des bois d'oliviers de propriétés privées. Mais cette dépense sera compensée par les avantages d'une pente plus douce de la route sur laquelle, outre le charbon, on transporte aussi tous les produits de Coumi à la mer.

D'ailleurs, à ce que nous ont dit le maire de Coumi et quelques primats qui nous ont accompagnés jusqu'aux mines, la commune de Coumi et trois autres communes, ayant le même intérêt, consentent volontiers à se soumettre au double du travail imposé par la loi sur la construction des routes, c'est à dire à vingt-quatre journées de travail par habitant, pour la réparation complète de cette route, pourvu que le gouvernement leur fournisse abondamment les outils nécessaires.

Les conseils municipaux respectifs sont dans l'intention de soumettre ces propositions par des adresses officielles au gouvernement, qui pourra alors en apprécier l'opportunité.

En attendant, je me propose de vous soumettre prochainement, Monsieur le Ministre, un plan du tracé de cette route, et le devis des dépenses nécessaires.

D. Route de Coumi aux Mines.

Les mines sont à une distance de 2659 mètres de Coumi. Une route y avait été autrefois construite, mais elle est aujourd'hui dans le même état que celle qui mène de Coumi à la mer, et dont il vient d'être question. Il est vrai que le terrain est moins accidenté : mais la route, passant le long d'une pente d'une montagne rocheuse, et n'ayant qu'une largeur d'1 1/2 à 2 mètres, doit être élargie au moyen de fourneaux. Elle a aussi besoin d'être nivelée.

Le plan que je vais soumettre, comprend aussi cette route, ainsi que les journées de travail et autres dépenses qu'exige sa répartition. Il indique également la distance du port aux mines, qui est en tout de 6326 mètres.

E. Mines.

Les mines sont situées dans une petite vallée, environnée de tous côtés par des collines. La route y mène par le côté oriental.

Trois galeries ont été pratiquées jusqu'ici dans cette vallée. Celle qui est au nord, et par laquelle les premières excavations ont eu lieu, est bâtie en maçonnerie sur les deux faces et sur la voute. Arrivée à une profondeur suffisante, elle se divisait en plusieurs branches selon les couches du minerai.

Elle a été abandonnée depuis assez long-temps, l'entrée en ayant été obstruée par des éboulemens des couches supérieures.

La galerie pratiquée au sud a été également abandonnée, parce que, à une profondeur d'environ quarante mètres, vers le centre de la montagne, on n'a pas trouvé de couches assez abondantes.

La galerie du milieu, celle qu'on exploite aujourd'hui, est d'une profondeur d'environ soixante mètres. Sa direction est d'abord vers l'ouest, mais elle tourne par une courbe assez douce vers le nord. On y entre d'abord debout, mais vers la fin, le rocher qui en forme le ciel, oblige l'ouvrier mineur de se tenir courbé. Une légère inclinaison facilite la sortie des eaux qui suintent abondamment des parois et du ciel de la galerie.

Indépendamment de l'extrémité intérieure, où se font aujourd'hui les excavations, tout le parois droit est composé de minerais. Nous avons mesuré une épaisseur de 2. 50 mètres, sans avoir pu évaluer toute la profondeur de la couche. Le lieutenant Boujoukas nous a assuré, qu'il a trouvé, dans la première galerie, une couche de 6 mètres d'épaisseur; je ne doute nullement qu'il y a des couches abondantes, non seulement au dessus et au dessous de cette mine, mais dans toute l'étendue environnante; il est encore bien probable qu'on trouve des gisemens également riches près des bords de la mer, ce qui en rendra l'exploitation bien plus facile et bien moins coûteuse.

F. Mode d'exploitation en usage.

D'après les renseignemens qui nous ont été donnés sur les lieux, l'exploitation s'y faisait autrefois d'une manière mieux entendue, de sorte que le montant des frais d'extraction par tonne, devait être inférieur à celui d'aujourd'hui. Actuellement l'Etat y emploie un officier du train d'Artillerie, chargé de la surveillance d'exploitation, et

cinq ouvriers, dont un forgeron, et un menuisier, occupés de la réparation des outils. Il ne reste donc pour l'excavation que trois ouvriers mineurs. Mais, par suite de l'humidité, de l'air vicié et de la nature même de ce travail, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces ouvriers est toujours malade, en sorte qu'il ne faut compter que sur le travail continu de deux seuls ouvriers, travail qui nécessite cependant l'entretien d'un officier, de trois autres ouvriers, des frais et loyers de bureau, loyers de magasin, éclairage des mines, et une foule d'autres dépenses. Voici pourquoi les frais par chaque tonne de charbon s'élèvent jusqu'à 47 drachmes, tandis qu'en Angleterre les frais d'excavation des charbons de Newcastle ne s'élèvent par tonne qu'à dix francs.

Cette simple comparaison prouve, de la manière la plus évidente, combien le mode d'exploitation employé chez nous, pour compte et aux frais de l'Etat, est vicieux et dispendieux.

G. Expériences sur le charbon de Coumi

M. le Commandant Bastard a déjà fait, à bord du Solon, d'autres expériences sur du charbon de Coumi qui lui avait été délivré au Pirée. Le gouvernement a déjà connaissance de ces expériences. Une seconde expérience a été faite par le même officier, en présence de M. Chairètes et du soussigné. En voici le résultat, comparé à celui obtenu par les charbons ordinairement employés à bord du Solon, et qui, d'après ce que nous a dit M. Bastard, sont un composé, à parties égales, de charbon de Newcastle, de Cardiff, et de lignites des environs de Marseille.

Nous avons pris du magasin de Coumi 9300 ocques de charbon, et nous avons navigué pendant 9 heures $1/2$ environ à l'aide de ce seul combustible. Nous en avons consommé, par heure, 1160 kilogrammes, tandis que le Solon ne consomme que 1000 kilogrammes de son charbon; par conséquent, la consommation de notre charbon a été supérieure de 160 kilogrammes par heure. Mais nous avons, avec ce charbon, une pression de 48 degrés du manomètre, tandis qu'avec son charbon ordinaire, le Commandant n'obtient qu'une pression de 32 à 35 degrés. Par suite de cette diversité de pression, le Solon filait environ $7 \frac{1}{2}$ nœuds par heure avec le charbon de Coumi, tandis qu'il n'en file que 5 avec son charbon ordinaire. En calculant donc la consommation du combustible par mille, nous trouverons que le Solon consomme 200 kilogrammes de son charbon pour chaque mille parcouru, et qu'il n'en consomme que $154 \frac{66}{100}$ de celui de Coumi.

Dans les fourneaux, la flamme de notre charbon était continue, brillante et forte; retiré des fourneaux, il continuait à brûler, tandis que celui du Solon s'éteignait aussitôt.

Rien n'a indiqué la présence du soufre dans notre charbon; retiré du fourneau, il ne dégageait aucune odeur d'acide sulfureux.

Après leur combustion les charbons du Solon donnent pour résidu une scorie métallique qui s'attache aux grilles des fourneaux, et qu'on culève avec des instrumens tranchants. A la première expérience des nôtres, le Commandant Bastard n'a obtenu d'autre résidu que des cendres, mais, à l'expérience actuelle, outre les cendres, nous avons obtenu une composition qui s'éten-

dait à l'état de pâte en combustion sur les grilles des fourneaux, en empêchant ainsi la circulation de l'air. Nous avons examiné cette matière refroidie; ce n'était ni de la scorie métallique, ni de l'essence vitreuse: elle était fragile à la pression des doigts.

Le commandant Bastard y donne l'explication suivante.

A la première expérience, les chaudières du Solon étaient en excellent état, et par conséquent la chaleur des fourneaux avait pu consumer tout ce qui y était contenu. Lors de la seconde expérience, ses chaudières, détériorées en plusieurs endroits, suintaient en grande quantité de l'eau qui s'écoulait dans les fourneaux, et le mélange du sel commun avec les matières terreneuses contenues dans le charbon, ont produit cette matière pâteuse, qui, dans d'autres conditions, se serait en majeure partie transformée en cendres, ainsi que cela a eu lieu lors de la première expérience.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que le Commandant Bastard, désirant se rendre compte d'une manière aussi évidente que possible du degré de combustibilité de notre minerai, n'a pas permis à ses chauffeurs d'en activer la combustion au moyen des instrumens qu'on emploie communément. Le résidu pâteux ayant été pesé, a été trouvé d'un poids de 1300 kilogrammes.

Afin de bien éclaircir ce point qui présente un désavantage de notre charbon comparé au charbon anglais, je pense qu'une troisième expérience est indispensable, à condition qu'elle aura lieu à bord d'un bateau à vapeur ayant ses machines en parfait état, et en présence d'une commission qui serait désignée à cet effet par le gouvernement. Il est à remarquer que la seconde expérience a

été faite sur des charbons pris sans triage dans le magasin, tandis que ceux qui avaient servi à la première expérience avaient été préalablement soumis à un triage par M. Chairetés.

H. Prix comparatif des charbons de Coumi.

La troisième expérience que je propose démontrera, Monsieur le Ministre, l'excellence du charbon de Coumi. Par conséquent, si on applique un bon système d'exploitation à ces mines, j'ai tout lieu de croire que notre combustible pourra alimenter toute la navigation à vapeur de la Méditerranée, grâce à la modicité du prix comparé à celui du charbon anglais.

D'après les renseignemens que j'ai obtenus, le charbon de Newcastle ne coûte que fr. 10 par tonne sur les lieux, tandis qu'il est vendu de 50 à 60 fr. la tonne aux dépôts existant soit au Pirée soit dans d'autres ports de la Grèce. Or, si le minerai de Coumi était soumis au même mode d'exploitation employé à Newcastle, son prix de revient serait sans doute le même. Ajoutons y cependant encore la moitié pour combler la différence de la main d'œuvre, plus élevée chez nous qu'en Angleterre, et une autre moitié, c'est à dire, cinq francs par tonne, pour le maximum des frais de transport au rivage de Coumi, et nous trouverons que le prix arrivera tout au plus à 20 fr. par tonne, ce qui fait une différence énorme avec le prix de fr. 60, auquel on vend le charbon anglais. Et n'oublions pas qu'un officier distingué de la marine de guerre française tel que le commandant Bastard, a déclaré que, quelle soit la différence du prix, il préférera toujours le combustible de Coumi à celui qu'il emploie aujourd'hui.

J. Mode d'exploitation.

J'ai dit, au Chap. G. que le mode d'exploitation, autrefois employé, était mieux entendu, et que celui dont on fait usage aujourd'hui, est très imparfait et dispendieux. Mais, quelle que soit la méthode que le gouvernement se décide à suivre, il est positif qu'il dépensera toujours davantage qu'une société, s'il s'en formait une pour l'exploitation de ces mines.

C'est que les gouvernements, lorsqu'ils se chargent eux-mêmes d'exploitations semblables, se laissent entraîner à un luxe de dépenses inutiles que des particuliers savent toujours éviter.

En effet, l'Etat a beau dépenser des sommes énormes en émolumens d'un nombreux personnel, ces agens, quelque honnêtes qu'ils soient, ne pourront jamais s'inspirer du zèle que l'intérêt personnel inspire aux entrepreneurs d'une exploitation, et qui ont en vue l'économie dans les dépenses, l'emploi de personnes appropriées au service, et en définitive l'issue avantageuse de l'entreprise.

Nous n'avons, du reste, qu'à voir ce qui se pratique dans les plus grands Etats de l'Europe pour être convaincus qu'il est de l'intérêt du gouvernement de ne point se mêler de l'exploitation des charbons de Coumi, mais d'en concéder l'entreprise à une société. Mais en attendant qu'il se présente des offres avantageuses, je pense que le gouvernement doit s'occuper immédiatement:

1° de la réparation de la route conduisant des mines à la mer.

2° de la construction d'un môle dans la rade de Coumi, afin d'y rendre le mouillage sûr, et de rendre facile le chargement du minerai.

3° d'adopter un procédé plus avantageux d'exploitation en y employant un nombre considérable de bons ouvriers afin d'obtenir la plus grande quantité possible de combustible pour le service de nos bateaux à vapeur. Enfin, d'organiser cet important service sur de bases nouvelles et plus avantageuses.

J. Port d'Aliveri.

J'ai indiqué plus haut les difficultés que présente le Cap d'Or à la navigation, ainsi que les inconvéniens de la rade de Coumi. Ces circonstances ont suggéré à M. le commandant Bastard l'idée d'indiquer le port d'Aliveri comme propre à être relié aux mines par une route carrossable, afin de servir de lien de chargement. Malheureusement la distance entre ces deux points est de neuf heures. Le terrain présente de grandes difficultés. Sur plusieurs points les pentes des collines y sont trop rapides; sur d'autres, la construction de ponts indispensables exigerait de trop grandes dépenses. Cependant, dans le cas où une Société se formerait pour l'exploitation de ces mines, elle pourrait prendre en considération l'opportunité de ce port pour l'établissement de ses dépôts.

J'espère, Monsieur le Ministre, n'avoir omis, dans ce rapport, aucune des particularités propres à jeter le plus de lumières sur une question d'une si grande importance pour l'Etat, et si digne de votre sérieuse attention.

En terminant, il est de mon devoir de rendre ici un juste hommage à M. le commandant Bastard, pour les attentions pleines de courtoisie qu'il a eues pour nous, pour l'empressement qu'il a mis à rendre nos expériences aussi complètes que possible, ainsi que pour les connais-

sances scientifiques aussi profondes que variées à l'aide desquelles il analysait ses observations sur notre minerai, qu'il considère comme une nouvelle source de richesse pour la Grèce.

A. PANOS.

Capitaine du Génie.

Nouvelles diverses.

—ooo—

On nous écrit de Salonique:

Les brigands commettent des horreurs dans les environs de la ville de Sérès. Le fameux Romboti avec quatre seulement de ses compagnons a pénétré dans la ville même, s'est présenté devant le conseil, et lui a demandé du service. Le conseil le lui ayant refusé, il s'est dirigé sur Bissin, avec plusieurs autres musulmans, s'est introduit dans la maison du notable Jean Bakali et l'a massacré.

Un autre acte de brigandage aussi atroce, a été commis à Sarmoussakli, par des Turcs. Quant aux provinces de Dramas et de Miltnikon, elles sont désolées et par le brigandage et par les avanies de toute espèce, exercées par les Turcs sur les chrétiens.

Le brigand Romboti s'est adressé de Smolari, situé à 8 heures de distance de Sérès, aux autorités du lieu, en les menaçant de tout ravager, si l'emploi qu'il demandait ne lui était pas accordé.

— Le 25 du mois d'Avril, des brigands se sont emparés à six heures de distance de Sérès, de pèlerins venant du mont Athos; ils leur ont enlevé tout ce qu'ils possédaient et les ont accablés de mauvais traitements.

Les bandes de brigands se multiplient tellement dans toutes ces provinces, qu'il devient impossible à l'heure qu'il est, de s'aventurer d'un lieu à l'autre. Dans les derniers jours surtout de la semaine Sainte et des fêtes de Pâques, sur la route qui conduit à *Kassandra*, il s'est passé des actes de brigandage révoltants; plusieurs individus ont été égorgés par les brigands.

La plupart de ces malfaiteurs sont des Turcs qui se plaisent surtout à torturer les chrétiens.

— On nous écrit de Constantinople.

Dans le village de *Saltik*, province de *Bourgaz*, une patrouille turque s'était mise à la piste d'un voleur qu'elle espérait saisir. Or, à l'heure à laquelle les chrétiens se rassemblèrent pour célébrer la résurrection de Notre Seigneur, l'Église fut cernée par la force armée. Les chrétiens surpris et effrayés de cette démonstration, à laquelle ils ne pouvaient s'attendre, s'enfuirent de tous côtés. Le commandant du détachement leur enjoignit en vain de s'arrêter et voyant qu'il n'était point écouté, qualifia ce mouvement d'émeute et commanda à ses hommes de faire feu sur les chrétiens; cinq de ces malheureux, tous pères de famille, tombèrent morts et le prêtre du village fut blessé au bras droit.

Dans plusieurs endroits, les mêmes faits se sont reproduits, pendant les fêtes religieuses; on empêchait, entre autres, les chrétiens de sonner leurs cloches, et on les battait parce qu'ils portaient leurs habits de fête.